



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 126
publié le 12 juillet 2021**

Table des matières

Décision émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n° 2021 – 79 AG du 5 juillet 2021 portant désignation de monsieur François BRIÈRE en qualité de représentant de centre Cnam au sein du conseil de l'EPN 8 – INTECHMER.....4

Décision émanant de la direction nationale des formations (DNF)

- Règlement n° 2021-21 DNF du 24 juin 2021 relative à la Valorisation d'Études Supérieures (VES) en vue de la préparation du Diplôme d'ingénieur Spécialité Énergétique Parcours Énergie et environnement dans l'industrie et les transports (CYC8501A).....6

Décision émanant de la direction de l'action régionale (DIRAR)

- Décision n° 21 – 05 DIRAR du 30 juin 2021 portant nomination du directeur du centre Cnam en Normandie (monsieur François BRIÈRE).....8

Décision émanant de l'administration générale (AG)

DÉCISION N° 2021 – 79 AG

portant désignation de monsieur François BRIÈRE en qualité de représentant de centre Cnam au sein du conseil de l'EPN 8 – INTECHMER

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, son article 1.2.1.4.,

Vu la décision n° 2021-13 AG du 17 mars 2021 de nomination des représentants des milieux professionnels et des représentants des centres Cnam en région dans les conseils des équipes pédagogiques nationales (EPN) 1 à 16,

Vu la décision n° 21-05 DirAR du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur François BRIÈRE en qualité de directeur du centre Cnam en Normandie,

Considérant la vacance d'un siège de représentant de centre Cnam au sein du conseil de l'EPN 8 – INTECHMER, à la suite la démission de monsieur Gilles MALEFAN, directeur du CCR Normandie, à compter du 30 avril 2021,

Vu le courriel de monsieur Pascal BAILLY DU BOIS, directeur de l'EPN 8 – INTECHMER, du 25 mai 2021, proposant la désignation de monsieur François BRIÈRE, en qualité de représentant de centre Cnam au conseil de l'EPN 8 – INTECHMER, en remplacement de monsieur Gilles MALEFAN,

DÉCIDE

Article 1. – L'article 1^{er} de la décision n° 2021-13 AG du 17 mars 2021 portant nomination des représentants des milieux professionnels et des représentants des centres Cnam en région dans les conseils des équipes pédagogiques nationales (EPN) 1 à 16 est modifié comme il suit : dans la troisième colonne les prénom et nom « Gilles MALEFAN » sont remplacés par les prénom et nom « François BRIÈRE ».

(le reste sans changement)

Article 2. – Le directeur de l'EPN 8 est chargé de l'exécution de la présente décision, qui prend effet à compter de sa date de notification à la personne désignée.

Fait à Paris, le 5 juillet 2021

L'administrateur général


Olivier FARON

Diffusion :

Monsieur le directeur du centre Cnam en Normandie
Monsieur le directeur de l'EPN 8 – INTECHMER
Monsieur l'administrateur général
Monsieur le directeur général des services
Madame la directrice des affaires financières
Madame la directrice des ressources humaines

**Décision émanant de la direction nationale des formations
(DNF)**

NOTE DE REGLEMENT N° 2021-21/DNF

Relative à la Validation d'Etudes Supérieures (VES) en vue de la préparation du Diplôme d'ingénieur Spécialité Énergétique Parcours Energie et environnement dans l'industrie et les transports (CYC8501A)

Les élèves titulaires du titre d'Éco-Énergéticien(ne) Titre Niveau 7, bénéficieront de l'ensemble des unités constitutives du Diplôme d'ingénieur Spécialité Énergétique Parcours Energie et environnement dans l'industrie et les transports (CYC8501A) à l'exception des unités suivantes :

- **UAAD85** Examen d'admission à l'école d'ingénieur
- **ENM113** : Contrôle, diagnostic et maintenance des installations et équipements énergétiques (UE du CNAM de niveau 100)
- **ENT205** : méthodes avancées d'analyse de données d'usage et de performances des systèmes énergétiques (UE du CNAM de niveau 200)
- **ENG229** communication pour l'ingénieur en énergie.
- **UAMM85** Mémoire Ingénieur

Contrainte "Cnam" : que les élèves puissent attester d'une expérience professionnelle de 3 ans pour pouvoir être diplômés, mais on pourra "utiliser" une partie de leurs stages pratiques du cursus du titre niveau VII , la période à la sortie de l'Ensiate où ils auront travaillé et enfin la période du mémoire (environ 9 mois).

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats titulaires du titre d'Eco-Energeticien(ne) doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 24 juin 2021

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

**Décision émanant de la direction de l'action régionale
(DIRAR)**

DÉCISION N° 21-05-DIRAR

portant nomination du directeur du centre Cnam en Normandie

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les dispositions de l'article 26 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu la convention de création du centre régional du Conservatoire national des arts et métiers des Hauts-de-France du 20 septembre 2016 ;

Vu la décision n°21-02-DirAR du 29 avril 2021 portant nomination du directeur par intérim du Cnam en Normandie.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur François BRIÈRE assure les fonctions de directeur régional du Cnam en Normandie à compter du 1er juillet 2021.

ARTICLE 2 :

Monsieur François BRIÈRE reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam et pour tout document lié l'activité pédagogique dans le centre Cnam en Normandie.

ARTICLE 3 :

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 30/06/2021
L'administrateur général



Olivier FARON

292 rue Saint-Martin – Case 760 – 75141 Paris Cedex 03

tél : 01 58 80 84 66

fax : 01 40 27 25 66

www.cnam.fr